



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2014/06/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 12 JUIN 2014

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Communautai re	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
42	42	36

DATE DE LA CONVOCATION

04 Juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 12 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dizier-Leyrenne, commune de Saint-Dizier-Leyrenne, sur la convocation en date du 04 Juin 2014, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, PEROT, GUILLAUMOT, SCAFONE, AUMEUNIER, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, GAUDY, COUSSEIROUX, RABETEAU, FAURE, MARTINEZ.

MMES SPRINGER, JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT

Suppléants :
MM.LUMY

Excusés :
MM. MEUNIER, DERIEUX

MME MARCON a donné procuration à M. JOUHAUD
MME POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. CHOMETTE
MME SUCHAUD a donné procuration à M.MALIVERT
M. PATEYRON a donné procuration à M.LABORDE
M. CADROT a donné procuration à MME BATTUT

M. CHOMETTE est parti au cours de la délibération n°7

Objet : versement d'une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme intercommunal pour mise en place d'une scénographie mobile dans la tour Zizim

Vu la compétence « sites historiques et emblématiques d'intérêt communautaire » inscrite au sein du bloc de compétences « action culturelle » des statuts de la Communauté de communes, et comprenant notamment la Tour Zizim à Bourgneuf, parmi les sites d'intérêt communautaire.

Vu la convention d'objectifs intercommunale signée pour l'année 2014 entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme Intercommunal Eaux-Tours de Bourgneuf-Royère de Vassivière (OTI), notamment l'article 2.2 « missions complémentaires » selon lequel l'OTI peut organiser des circuits de découverte et des visites de sites touristiques.

Vu la convention d'autorisation d'accès, à titre gratuit, à la Tour Zizim signée pour l'année 2014 entre la Communauté de communes et l'OTI pour permettre à ce dernier d'organiser des visites de la tour.

Le Président indique qu'un projet d'aménagement à caractère muséographique est à l'étude sur la Tour Zizim, mais que la préparation technique est à poursuivre et que les financements restent à confirmer. Il rappelle que la Tour est toutefois ouverte ponctuellement au public dans le cadre de visites organisées et animées par l'OTI. 500 personnes l'ont ainsi visitée en 2013.

Considérant le manque de supports de visite et d'animations relatifs à l'histoire de cette tour et de ses principaux personnages, et dans l'attente du projet muséographique, l'OTI a souhaité faire concevoir des outils de visite de type scénographique pour le grand public, qui seraient installés dans les différents niveaux de la tour, à savoir :

- 4 kakémonos,
- 3 silhouettes en PVC grandeur nature
- et 3 cubes.

Le détail des supports a été envoyé au Conseillers communautaires.

Le Président informe que l'OTI a procédé à une consultation de prestataires. Le coût total des frais de conception / fabrication / livraison (société Bikom) s'élève à 6 320 € HT, soit 7 584 € TTC.

L'OTI a sollicité une subvention du programme LEADER du GAL SOCLe (Pays Ouest et Sud Creusois) d'un montant de 3 476 €, correspondant à 55 % du montant total HT de l'opération (soit 45,8 % du montant TTC).

Le Président informe en outre que l'OTI a sollicité la Communauté de communes pour une subvention d'un montant de 1 896 € représentant 25 % du montant total TTC, afin de diminuer son autofinancement.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes	
Prestations complètes scénographie	7 584,00 €	LEADER GAL SOCLe (FEADER)	3 476,00 €
		Subvention Communauté de communes	1 896,00 €
		Autofinancement	2 212,00 €
Total	7 584,00 €	Total	7 584,00 €

Considérant que la proposition de conception et d'installation d'une scénographie mobile dans la Tour Zizim s'inscrit dans le cadre des missions confiées à l'OTI pour la visite de sites touristiques, et plus particulièrement contribue à faire découvrir le site d'intérêt communautaire de la Tour Zizim ;

Considérant les délais de mise en œuvre du futur projet muséographique ;

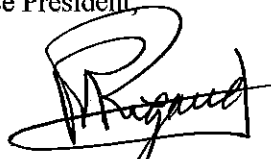
Le Président soumet au Conseil la possibilité de verser, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 1 896 € maximum, correspondant à 25 % maximum du coût total TTC de la scénographie mobile proposée pour la Tour Zizim.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le contenu du projet de scénographie mobile proposé par l'OTI pour la Tour Zizim.
- Autorise le versement, à titre exceptionnel, d'une subvention d'un montant de 1 896 € à l'OTI, pour couvrir une partie des frais de conception / fabrication et de livraison des supports de scénographie mobile dans la Tour Zizim.
- Dit que la subvention correspond à 25 % du montant total TTC de l'opération et qu'elle est plafonnée à cette somme de 1 896 €.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 13 Juin 2014
Pour copie conforme
Le Président,



Régis RIGAUD